





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-106**

**Séance publique du**

**31 mars 2017**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170331- lmc1106375-DE-1-1
Date de signature : 04/04/2017
Date de réception : mardi 4 avril 2017
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS**

Le 31 mars 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Edouard BALDO à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Danièle BRUNET à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Alexandre GALLESSE à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME à Madame Reine MERGER.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gerard DELOCHE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et  
Services aux Publics  
Direction Services aux Publics

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2017

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gerard DELOCHE

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, la Ville apporte chaque année, son soutien aux associations en attribuant des subventions destinées en particulier à promouvoir des actions ponctuelles, à encourager le développement de la vie associative.

Le premier tableau ci-annexé comporte les renseignements sur le total des subventions de fonctionnement et exceptionnelles accordées aux Anciens Combattants en 2015 et 2016, ainsi que le montant des subventions proposées pour 2017 aux associations qui ont déposé leur demande.

Toutes ces demandes ont reçu un avis favorable en date du 08 février 2017.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution de la répartition des subventions dont la liste des bénéficiaires figure dans les tableaux suivants pour un montant total de 12 900€.
- **DIRE** que cette somme sera imputée sur les lignes budgétaires 92025 6748 1096 et 92025 6574 1095 intitulées : "Associations Anciens Combattants", qui présentent les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

N° TIERS	NOM	TYPE	OBJET DE L'ATTRIBUTION	N° CONVENTION OU N° AVENANT	DIRECTION GESTIONNAIRE				CESA ▲	OBSERVATIONS DRA (AVANT LA CASA)	AVIS DE LA CASA
					MONTANTS ATTRIBUES (en €)			SUBVENTON PROPOSEE (en €)			
					ANNEE N-2	ANNEE N-1	ANNEE 2017	ANNEE 2017			
10055	ASSOCIATION DES MUTILES ET ANCIENS COMBATTANTS DE PUYRICARD	F	Soutenir les associations d'anciens combattants dans leurs actions.	CC  NON	1000	800	0	800			
10056	AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DES MILLES	F	Soutenir les associations d'anciens combattants dans leurs actions.	CC  NON	0	1800	0	900			
10058	ASSOCIATION DES MUTILES ET ANCIENS COMBATTANTS DE LUYNES	F	Soutenir les associations d'anciens combattants dans leurs actions.	CC  NON	0	800	0	800			
17874	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	F	Soutenir les associations d'anciens combattants dans leurs actions.	CC  NON	2300	2100	0	2100			
20141	SOCIETE NATIONALE D ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE	F	Soutenir les associations d'anciens combattants dans leurs actions.	CC  NON	0	500	0	200			
23742	FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D ALERIE TUNISIE ET MAROC	F	Soutenir les associations d'anciens combattants dans leurs actions.	CC  NON	0	300	0	200			
29783	ASSOCIATION AMICALE DES	E	Soutenir les associations	CC	0	0	0	1500			

	<b>MARINS ET ANCIENS COMBATTANTS DU PAYS D AIX</b>		d'anciens combattants dans leurs actions.	NON							
29783	<b>ASSOCIATION AMICALE DES MARINS ET ANCIENS COMBATTANTS DU PAYS D AIX</b>	<b>F</b>	Soutenir les associations d'anciens combattants dans leurs actions.	<b>CC</b> NON	<b>800</b>	<b>1300</b>	<b>0</b>	<b>1500</b>			
29789	<b>UNION NATIONALE DES PARACHUTISTES</b>	<b>F</b>	Soutenir les associations d'anciens combattants dans leurs actions.	<b>CC</b> NON	<b>700</b>	<b>500</b>	<b>0</b>	<b>700</b>			
31718	<b>UNION NATIONALE DU PERSONNEL EN RETRAITE DE LA GENDARMERIE</b>	<b>F</b>	Soutenir les associations d'anciens combattants dans leurs actions.	<b>CC</b> NON	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>0</b>	<b>500</b>			
49972	<b>COMITE D ENTENTE D ASSOCIATIONS D ANCIENS COMBATTANTS ET PARTIOTIQUES</b>	<b>F</b>	Soutenir les associations d'anciens combattants dans leurs actions.	<b>CC</b> NON	<b>3000</b>	<b>2700</b>	<b>0</b>	<b>3000</b>			
72418	<b>UNION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS DE COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE</b>	<b>F</b>	Soutenir les associations d'anciens combattants dans leurs actions.	<b>CC</b> NON	<b>300</b>	<b>700</b>	<b>0</b>	<b>700</b>			

Total en €uros par imputation Budgétaire n° 9 92025 6574 1095

**11 400**

Total en €uros par imputation Budgétaire n° 9 92025 6748 1096

**1 500**

Disponibilités en €uros sur la ligne après l'attribution de subvention (s)